



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

## AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement d'un échangeur entre la RN 2 et la RD 548  
Commune de Silly-le-Long

Maître d'ouvrage : ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie

Par arrêté préfectoral du 20 mai 2015, est prescrite du mercredi 10 juin 2015 au vendredi 10 juillet 2015 inclus, sur le territoire de la commune de Silly-le-Long, l'enquête publique unique en vue de statuer sur les demandes présentées par la DREAL Picardie, au titre des décisions administratives suivantes :

- arrêté de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'un échangeur entre la RN 2 et la RD 548 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Silly-le-Long et du schéma de cohérence territorial de la communauté de communes du Pays de Valois et classement de l'ouvrage dans le domaine de la voirie nationale ;
- arrêté de cessibilité en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir pour permettre la réalisation de ce projet.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre les décisions administratives précitées sera le préfet de l'Oise.

### Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E15000081/80 du 23 avril 2015 du tribunal administratif d'Amiens, M. Philippe Legleye, ingénieur en BTP en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Silly-le-Long aux dates et heures suivantes :

- mercredi 10 juin 2015 de 14 H 30 à 17 H 30
  - vendredi 19 juin 2015 de 14 H 30 à 17 H 30
  - samedi 27 juin 2015 de 9 H à 12 H
  - vendredi 10 juillet 2015 de 14 H 30 à 17 H 30
- où toute correspondance pourra lui être également adressée.

M. Francis Miannay, retraité de la SNCF, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

### Dépôt du dossier et du registre

Pendant 31 jours consécutifs, le dossier soumis à enquête sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie (mardi, mercredi et vendredi de 15 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 11 h 30 et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 45).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Silly-le-Long et à la Préfecture de l'Oise pendant un an. Ils seront publiés et consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise pendant la même durée.

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur par intérim

  
Sandrine GIRAULT

